

Marché de Services INTERVENTIONS D'HYDROCURATION ET D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES SUR LE RESEAU ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Marché n°2026-12

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode de consultation : procédure adaptée

Accord-cadre mono attributaire avec montants minimum et maximum

Entité adjudicatrice : Communauté de Communes du Pays des Abers

Pli à remettre avant le 2 novembre 2026, 12 heures

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet des interventions nécessitant la présence d'un hydrocureur dans l'entretien des installations des ouvrages et du réseau d'assainissement collectif ainsi que l'inspection télévisuel de celui-ci.

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

L'accord-cadre est divisé en 2 lots :

- Lot n°1 : Interventions d'hydrocuration sur ouvrages et réseaux d'assainissement collectif
- Lot n°2 : Inspection télévisée des réseaux d'assainissement collectif dans le cadre d'une gestion patrimoniale

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

2.2 Date et délai des prestations

La date de commencement est fixée au 1^{er} décembre 2026. Le contrat commencera effectivement à cette date ou à partir de sa notification si elle est postérieure. Il est conclu pour un an, reconductible une fois pour la même période

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

3.2 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de leur remise initiale ou de la date limite de réponse de la dernière phase de négociation.

3.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.4 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des plis, via la plateforme Mégalis Bretagne <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Le Pays des Abers peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

4. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement. Il comprend les documents suivants :

Les pièces administratives :

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- Le contrat valant Acte d'Engagement (AE) et Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- L'annexe- Déclaration cotraitance

Les pièces techniques:

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes,
- La trame du mémoire technique (1 par lot)
- La trame de mémoire environnementale (1 par lot)

La pièce financière :

- Le BPU/DE (1 par lot)

Les annexes administratives :

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2)
- Un acte de sous-traitance : DC4
- Attestation de visite

5. Réponse des entreprises

5.1 Présentation des offres par les candidats

Les documents remis par les candidats seront intégralement rédigés en langue française et exprimés en euro.

5.2 Groupement d'entreprises

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

5.3 Visite des lieux

Il est conseillé de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre. La prise de rendez-vous se fait auprès de la personne en charge du marché :

Lot n°1 : Gilbert KERLEROUX (sea.eau@pays-des-abers.fr / 06.16.91.59.65)

Lot 2 : Gwenaél QUEMENER (sea.travaux3@pays-des-abers.fr / 07.57.40.76.46)

La visite aura lieu au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

5.4 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le 2 novembre 2026, 12h00. Il est à transmettre obligatoirement par dépôt électronique (réponse limitée à 1 Go), via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh . Aucun dépôt papier ne sera accepté. Le dernier pli déposé devra contenir toutes les pièces exigées et sera le seul considéré.

Aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt. Cependant, pour l'attribution du marché au candidat retenu, il est préconisé l'utilisation de la signature électronique au format PADES.

Les plis parvenus à destination après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas analysés et considérés comme « hors délai ».

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Le dernier pli déposé devra contenir toutes les pièces exigées et sera le seul considéré

Il est conseillé aux candidats d'utiliser le format PDF (Portable Document Format) pour la remise des offres. Cependant, le candidat peut également utiliser les formats suivants :

- ODF (Open Document Format) et ses déclinaisons : ODT (texte), ODS (tableur), ODP (présentation)
- Office Open XML et ses déclinaisons : DOCX (texte), XLSX (tableur), PPTX (présentation)
- RTF (Rich Text Format)
- ZIP (archivage et compression)

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

Pour toute question ou problème rencontré sur la plateforme Mégalis, merci de contacter le support technique de la plateforme au : 02 23 48 04 54.

5.5 Contenu du pli

Il est demandé au candidat de déposer le pli électronique dans un dossier zippé en distinguant chaque dossier/fichier sous la forme suivante :

- ☐ Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2) et ses annexes (conformément à l'article 6.1 du présent règlement de consultation),
- ☐ Le Contrat (valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières),
- ☐ Les annexes « cotraitance », le cas échéant,
- ☐ Le BPU/DE (1 par lot),
- ☐ La / le(s) DC4, le cas échéant,
- ☐ Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique,
- ☐ La mémoire environnemental (1 par lot)
- ☐ Un RIB.

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, ...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires

6. Analyse des plis

6.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant :

Si la candidature est présentée sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :
Identification de l'ensemble des membres du groupement
Forme du groupement
Habilitation du mandataire
Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement
Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2124-3 et R. 2124 -4 du code de la commande publique :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Capacité économique et financière du candidat :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant <u>au maximum sur les trois derniers exercices</u> disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
Capacités techniques et professionnelles du candidat :
Liste des principaux travaux effectués <u>au cours des cinq dernières années</u> indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique – <u>références pertinentes au regard de la nature du projet.</u>
Assurances
Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
En cas de sous-traitance, le formulaire DC4

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser le formulaire de candidature.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (cotraitant, sous-traitant), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur (Voir article 6.1 du présent règlement). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2 Critères de choix de l'offre

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-après.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Lot n°1 :

Critères	Pondération
Prix des prestations	50 %
Valeur technique de l'offre <i>La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des sous-critères suivants pondérés en %</i>	45 %
<u>Sous-critère n°1</u> : Pertinence de la méthodologie proposée pour la mise en œuvre des prestations « normales » et d'urgences, appréciée au regard de la note n°1 – <u>20 %</u>	
<u>Sous-critère n°2</u> : Pertinence des moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations, appréciée au regard de la note n°2 – <u>15 %</u>	
<u>Sous-critère n°3</u> : Pertinence des mesures de sécurité mises en place dans le cadre du présent marché, appréciée au regard de la note n°3 – <u>10%</u>	
Performances environnementales Performance environnementale appréciée au regard des éléments renseignés dans la trame de mémoire environnementale	5 %

Lot n°2 :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre <i>La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des sous-critères suivants pondérés en %</i>	55 %
<u>Sous-critère n°1</u> : Pertinence de la méthodologie proposée, appréciée au regard de la note n°1 – <u>25 %</u>	
<u>Sous-critère n°2</u> : Pertinence des moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations, appréciée au regard de la note n°2 – <u>25 %</u>	
<u>Sous-critère n°3</u> : Pertinence des mesures de sécurité mises en place dans le cadre du présent marché, appréciée au regard de la note n°3 – <u>5%</u>	
Prix des prestations	40 %
Performances environnementales Performance environnementale appréciée au regard des éléments renseignés dans la trame de mémoire environnementale	5 %

Critère « Valeur technique » : La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire justificatif et en application des sous-critères pondérés figurant dans le tableau ci-dessus.

Précisions concernant l'analyse du critère « prix » : Pour l'analyse, il sera tenu compte du montant total en € HT figurant au BPU/DE.

Lot 1 : En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère « Prix »

Lot 2 : En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère « Valeur technique »

6.3 Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et

pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. En cas de plusieurs séries de négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats admis à la négociation au vu de l'analyse des résultats de la négociation précédente. A chaque nouvelle négociation, les candidats non-admis sont éliminés et ne peuvent plus être attributaires. Lors de la réponse, le candidat peut fournir un devis, à moins que l'acheteur ne fournisse ou n'exige un cadre financier de réponse particulier dans son message de négociation. En l'absence de réponse à une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

7. Renseignements complémentaires - Contacts

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ 5.3).